

Paysage et développement durable : à la recherche d'une participation créative

Axes de recherche

(iv) Paysage et participation

Coordinateur scientifique

Yvette LAZZERI, Docteur HDR, Enseignant-Chercheur au CERIC, Aix Marseille Université, Responsable du Pôle développement durable et territoires méditerranéens, Espace Cassin, 5 avenue Robert Schuman, 13628 Aix en Provence Cedex 1

Résumé de la proposition

La présente proposition de recherche souhaite explorer les enjeux présents et futurs du lien entre paysage et développement durable, à travers deux axes de travail : une évaluation des expériences de participation dans le champ du paysage ainsi qu'une réflexion sur l'émergence d'une participation créative - où il s'agit de solliciter l'imaginaire et l'imagination des citoyens pour proposer des solutions - comme forme nouvelle de participation favorable à la mise en œuvre à l'échelle territoriale de la Convention Européenne du Paysage (2000). Le but est d'obtenir de meilleures décisions, fondées sur un apport de connaissances, prenant en compte les désirs et les opinions des individus, et faisant une large place aux idées novatrices ; des décisions qui sont donc susceptibles d'être mieux acceptées voire complètement appropriées.

L'engagement dans un processus de développement durable et la mise en œuvre de politiques y afférant (promotion des énergies renouvelables, densification de l'habitat, création de quartier durable, délimitation de zones naturelles protégées, développement du numérique...) entraînent à des degrés divers une transformation du paysage, défini comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage, 2000). Ces évolutions ne peuvent pas résulter de la simple transcription dans les décisions publiques du constat ou des solutions proposées par des experts. La participation des citoyens, dans des actions qui vont affecter leur cadre de vie, est incontournable, d'autant que les territoires sont pour la plupart déjà habités et "vécus". Toute intervention doit tenir compte des pratiques et des représentations sociales et spatiales qui ont marqué et marquent encore l'identité des lieux. Il s'agit alors d'inventer de nouvelles gouvernances de dynamiques de changement voulues et partagées, contribuant à renforcer l'implication des citoyens et l'engagement des acteurs locaux, dans des démarches initiatrices, anticipatrices et réparatrices, à la fois amont et de long terme.

Dans cette perspective, notre démarche de recherche s'organise en trois étapes :

- Une première étape dans la recherche de réponses impose de faire un tour d'horizon des approches de participation conduites en France, dans l'Union européenne ou au niveau international, dans des territoires ruraux et urbains, impliquant à l'amont société civile, experts et politiques dans la conception et la mise en œuvre de solutions. Les apports théoriques, la recherche empirique et les études de cas seront mobilisés.
- Il s'agira ensuite d'élaborer une grille d'analyse des expériences de participation, croisant les objectifs de la politique du paysage (protection, gestion et aménagement) tels que définis par la Convention et les mécanismes d'interaction des acteurs et de participation (participation passive, active, créative), dans des territoires marqués par des enjeux d'aménagement et de développement durable (territoire rural, zone côtière, centre urbain à requalifier, quartier durable...). Le choix de ces espaces vise à constituer un « panel » permettant d'obtenir une représentativité de divers territoires et d'outils participatifs, en matière de protection, gestion et aménagement du paysage.
- Ces deux approches, appuyées par une démarche in situ, nous conduiront à proposer un cadre de référence pour une participation la plus favorable à la mise en pratique de la Convention Européenne du Paysage dans les territoires.

Le travail de terrain s'appuiera sur le groupe de travail/réseau « *Collectif etc.* », qui, tout au long d'une année, organisera dans plusieurs communes françaises représentatives (au regard des résultats précédents), des ateliers, des débats et des animations, avec différents acteurs issus de milieux divers, afin d'identifier les dynamiques qui sous-tendent le processus créatif des individus (leadership, motivation, acceptation du risque, remise en question...) et les pratiques participatives qui contribuent à créer un « climat créatif » (brainstorming, séances de divergence, innovation participative...).

Equipe

- Hélène BALU, Directrice des Etudes, Responsable du pôle développement durable, environnement et mobilité, AGAM, Marseille
- Florent CHIAPPERO, Architecte, responsable du « Collectif etc. » - *Spécialité : Architecture de l'urbain*
- Michel CHIAPPERO, Professeur associé à l'IUAR, Université Paul Cézanne - *Spécialité : Urbanisme*
- Caroline GIRAN SAMAT, Maître de conférences à l'IEP d'Aix en Provence - *Spécialité : Information et communication*
- Arina LATZ, Consultante CAP (Conduite Action Publique) - *Spécialité : Développement territorial*
- Yvette LAZZERI, Chercheur au CERIC, Université Paul Cézanne Aix Marseille - *Spécialité : Aménagement et développement durable des territoires*
- Béatrice MESINI, Chercheur au CNRS - TELEMME, Université de Provence - *Spécialité : Géographie et Sociologie*
- Hélène TUDELA, Doctorante à l'Université Paul Cézanne - *Spécialité : Droit international*
- Emmanuelle MOUSTIER, Maître de conférences, Université Paul Cézanne Aix Marseille, - *Spécialité : Economie*
- Françoise ZITOUNI, Maître de conférences à l'Université Paul Cézanne Aix Marseille - *Spécialité : Droit de l'urbanisme*

En appui de l'équipe, plusieurs personnes seront particulièrement sollicitées, selon les phases d'avancement :

- Françoise Bernard, Professeur, spécialiste de la Communication de l'environnement, *Aix Mazseille Université*
- Arnaud Cosson, Chercheur Cemagref
- Benjamin Durand, GIP Parc national des Calanques
- Jacky Denieul, Plate-forme créativité et territoires
- Sylvie LALOT, Paysagiste, Ensp de Versailles et Enith - *Spécialité : Projet de paysage*

Durée

29 mois